



Réponse du Conseil synodal à la

motion des députées et députés Jean-Eric Bertholet (GSO), Willy Bühler (Indépendants) et Barbara Schmutz (Indépendants) et autres cosignataires concernant l'élaboration, en collaboration avec la Faculté de théologie et le Canton de Berne, d'un concept pour un «cours spécial» destiné à former des universitaires, détenteurs d'un MASTER of Theology de l'Université de Berne, au ministère pastoral,; approbation

Propositions:

- 1. Le Conseil synodal est chargé d'élaborer, en collaboration avec la Faculté de théologie et le Canton de Berne, un concept pour un «cours spécial» destiné à former des universitaires détenteurs d'un MASTER of Theology de l'Université de Berne au ministère pastoral.**
- 2. Le concept doit être soumis au Synode pour décision**

Motifs

Le Conseil synodal partage l'analyse des motionnaires par rapport à la problématique de la relève pour la profession pastorale. A titre de complément, on observera que la situation dans les autres églises cantonales est au moins comparable voire dans certains cas, particulièrement sombre. En Suisse romande, la situation peut être qualifiée d'inquiétante.

Dans un passé récent, le Conseil synodal a pris plusieurs mesures pour tenter de résoudre la pénurie de vocations pastorales qui s'annonçait. Parmi les mesures prises, la motion rappelle le concept promotionnel "Etudes de théologie (WEKOT)" avec, entre autres, un site Internet, un prix de théologie, des stages en paroisse. La pénurie pastorale redoutée a été également un critère important retenu dans la réorientation donnée à l'Ecole préparatoire de théologie (KTS).

Le Conseil synodal est également convaincu qu'en regard de l'écart attendu entre les nouveaux étudiants et les retraités, les efforts consentis jusqu'ici ne suffisent pas. Il faut certes attendre l'efficacité des mesures prises, mais d'ores et déjà on peut dire que des mesures supplémentaires seront nécessaires. C'est pourquoi le Conseil synodal est d'avis que les mesures prises jusqu'à présent, en particulier WEKOT, doivent être poursuivies ces prochaines années, tout en amorçant les travaux préliminaires en vue de la création

de ce cours spécial. Cela se justifie également par l'intervalle conséquent qui nous sépare du lancement du cours.

Le Conseil synodal soutient expressément la voie suggérée par les motionnaires, à savoir d'ouvrir aux universitaires la voie d'un « Master of Theology » au moyen d'une formation « taillée sur mesure ». Il est convaincu que la formation universitaire, comme préalable au ministère pastoral, a encore gagné en importance dans un monde toujours plus complexe. La formation théologique comme passage obligé pour exercer le ministère pastoral constitue assurément l'un des éléments-clé du partenariat entre l'Eglise et l'Etat. Ainsi, le Conseil synodal se distancie des propositions qui voudraient subvenir à la pénurie pastorale par l'accès donné à des non-universitaires. Le standard élevé de la formation pastorale est caractéristique de l'Eglise d'Etat dans une société pluraliste.

Lors de discussions préliminaires, la Faculté de théologie et le Délégué aux affaires ecclésiastiques ont manifesté un grand intérêt à l'égard de cette disposition et évoqué la mise à disposition de ressources humaines et financières correspondantes.

Aux yeux du Conseil synodal, les points suivants sont importants en vue de la mise sur pied du concept:

- a. Financement : le Synode doit être conscient que le cours spécial constitue une voie « onéreuse » pour accéder au ministère pastoral. Comme pour le dernier cours spécial, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure devront subvenir sous forme de subsides ou de prêts au coût de la vie des personnes en formation.
- b. Postes à financer : s'agissant de la phase de conception en 2013, il convient de porter un montant de Fr. 50'000.- au budget pour financer les tâches de coordination. Si le cours spécial devait voir le jour, d'autres ressources financières et humaines seront nécessaires pendant toute la durée du cours.
- c. Coopération : un aspect important des clarifications nécessaires dans le cadre de la conception résidera dans les possibilités de collaboration avec d'autres Facultés de Suisse alémanique ainsi que d'autres Eglises cantonales.
- d. Cours spécial et autres mesures pour pallier la pénurie pastorale : comme il l'a souligné précédemment, le Conseil synodal ne considère pas le cours spécial comme une concurrence, mais bien comme un complément aux mesures prises jusqu'ici (WEKOT, KTS). Il attend du Synode qu'il prenne les décisions dans ce sens lors des prochains dossiers à traiter autour de cette question.

Le Conseil synodal prévoit de soumettre au Synode le concept du „cours spécial“ d'ici une année.

Le Conseil synodal